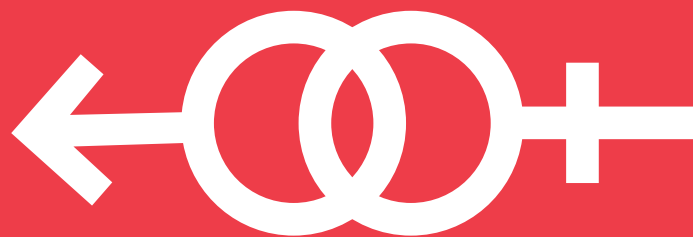


- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

RAPPORT
ÉGALITÉ
FEMMES
HOMMES
2019



Sommaire

ÉDITO

..... P03

QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES

..... P04

LE CADRE JURIDIQUE

..... P06

1.L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

..... P07

2.L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

..... P15

LES 10 MOTS OU EXPRESSIONS DE L'ÉGALITÉ

..... P32

« On sait que, en temps de crise, le travail des femmes est toujours le premier à être fragilisé. Dès qu'il y a des tensions dans une société, cela se reporte en premier sur les femmes. Avec, par exemple, un risque de violence accru, notamment sur le plan conjugal ».

Le constat de l'historienne Michelle Perrot, spécialiste de l'histoire des femmes et de la condition féminine, est malheureusement plus que jamais d'actualité.

Collectivité des solidarités humaines et de la protection des personnes les plus fragiles, le Département se doit d'être exemplaire sur la parité et est en première ligne dans la lutte contre les violences conjugales.

Pour faire évoluer les mentalités, base de tout changement, le Département doit pouvoir compter sur l'implication de toutes et tous pour tendre vers l'égalité parfaite entre les femmes et les hommes.

La parité des élus au sein de l'Assemblée départementale, le recrutement de femmes à des postes de cadres dirigeants et à

des métiers longtemps considérés comme masculins, ont permis au Département de la Drôme d'atteindre un point d'équilibre dont nous pouvons nous réjouir.

Conscients que l'égalité femmes/hommes commence à l'école, nous avons également décidé d'inscrire le thème des rapports filles-garçons au cœur des actions proposées au Conseil départemental des jeunes, où collégiennes et collégiens font l'apprentissage de la citoyenneté au quotidien. C'est dès le plus jeune âge qu'on sensibilise à ces problématiques.

« Je crois qu'il est important que la parole des femmes soit portée sur la place publique comme une chose normale,

une chose qui va de soi. On peut travailler sur les salaires, sur le savoir-vivre. Mais ce qui est inculqué à l'enfant, dès sa petite enfance, sur les rapports de sexes, va le poursuivre toute sa vie. Changer ces représentations est une œuvre collective qui ne peut passer que par l'action. La seule manière d'y arriver c'est de faire prendre conscience » disait Françoise Héritier.

Ensemble faisons œuvre collective pour que l'égalité femmes-hommes soit l'une des grandes victoires du 21^e siècle, fruit de ses pionnières que furent Françoise Giroud, Simone Veil, Marie Curie, et bien d'autres femmes de notre histoire moderne et contemporaine.



Marie-Pierre MOUTON

*Présidente du Conseil
départemental de la Drôme -
Co-présidente de la commission
Égalité femmes/hommes à l'ADF
(Assemblée des Départements de France)*



Annie GUIBERT

*Vice-présidente chargée
du social, des droits des
femmes et de l'égalité
femmes-hommes*

Quelques repères historiques

1791

Olympe de Gouges publie la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne
"La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droit"

1920

Droit de se syndiquer sans l'autorisation du mari.

1924

Uniformisation des programmes scolaires masculins et féminins et création d'un baccalauréat unique.

1938

Les femmes sont reconnues capables juridiquement et obtiennent le droit de témoigner.

1944

Droit de vote et d'éligibilité pour les femmes.

1965

Les femmes peuvent gérer leurs biens propres et exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari.

1970

L'autorité parentale conjointe supprime la notion de "chef de famille" du Code civil.

1972

La loi sur l'égalité salariale entre les hommes et les femmes instaure le principe "à travail égal, salaire égal". L'école devient mixte et les enseignements sont communs.

1979

L'Assemblée générale des Nations Unies adopte la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée par la France en 1983.

1980

Le viol est reconnu comme un crime.

1983

Toute la discrimination dans le travail en raison du sexe est interdite par la loi.

1987

La loi du 22 juillet 1987 instaure l'égalité des parents dans l'exercice de l'autorité parentale.

2000

La loi tend à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives

2001

La loi Génisson intègre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans le dialogue social.

2002

Le congé parental de 11 jours consécutifs devient effectif au 1^{er} janvier.

2008

Inscription dans la Constitution de "légal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales

2012

Le harcèlement sexuel est qualifié juridiquement dans la loi et condamné.

Loi pour la parité au sein de la fonction publique

2014

Loi du 4 août pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

2018

Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique

2019

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 renforce l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

Le cadre juridique

La loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014

UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES.

Si elle ne tient pas compte des éventuels déséquilibres entre femmes et hommes préexistants dans la société, une politique publique, pourtant conçue à destination de toute une population, peut s'avérer discriminante. L'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes vise à agir en conscience et en prévention des inégalités existantes, en engageant une dynamique de changement structurel.

LA PRÉSENTATION EN SÉANCE PUBLIQUE DU RAPPORT DÉPARTEMENTAL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le Conseil départemental présente en séance publique, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport intéressant le fonctionnement du Département, les politiques qu'il mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation (article 61 de la loi).

Le décret du 24 juin 2015 est venu préciser le contenu de ce rapport qui comprend des éléments relatifs à 2 thématiques :

- la politique de ressources humaines du Département en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- les politiques menées par le Département sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Actualité nationale de la commission égalité femmes/hommes de l'ADF

7

À la suite du Congrès de Rennes l'an dernier, l'Assemblée des Départements de France a souhaité centrer les travaux de la commission Égalité femmes/hommes, dont Marie-Pierre Mouton est co-présidente, sur la lutte contre les violences faites aux femmes.

Un travail d'investigation (enquête) a été lancé, auquel 40 Départements ont répondu. Son résultat est attendu pour le 25 novembre, date de la fin du Grenelle des violences conjugales, lancé le **3/9/19** par le Gouvernement. L'ADF suit ce Grenelle des violences qui va se tenir partout en France en lien avec les Départements.

L'autre dossier suivi par l'ADF en tête de l'égalité femmes/hommes, est celui de **la précarité menstruelle des jeunes filles ou des femmes en difficulté.**

L'ADF a fait parvenir son analyse sur les difficultés rencontrées par de nombreuses femmes à la sénatrice du Haut-Rhin Patricia Schillinger, membre de la commission des affaires sociales du Sénat et chargée de la mission parlementaire sur cette thématique.

Sur 1 653 adolescentes de 12 à 19 ans interrogées par l'IFOP, **97%** estiment que les protections périodiques sont trop chères, **92%** affirment que leurs règles les ont déjà empêchées d'aller à l'école, de faire du sport ou de participer à une activité sociale et **88%** se sont déjà trouvées à court de protections à l'école. Les règles sont donc encore trop souvent vécues comme un problème, quelque chose dont on a honte parce qu'on n'en parle pas assez. Si les Départements ne sont pas directement concernés par cette question qui relève de la santé scolaire, compétence de l'Etat, l'ADF a souhaité faire connaître son point de vue et propose 2 axes structurants pour l'aborder :

- **La nécessité d'une approche globale de la précarité menstruelle**

D'emblée, les Départements ont reconnu que ce sujet concernait un très grand nombre de femmes et particulièrement trois publics féminins particulièrement exposés :

- **les femmes en situation de pauvreté et de précarité**, dont le faible niveau de vie les contraint

tout particulièrement dans leur quotidien et parfois même jusqu'au renoncement, à satisfaire ce besoin de protection des plus élémentaires. Quand ce n'est pas dans la rue ou en centre d'hébergement, où des morceaux de vêtements sont utilisés pour se protéger qui rend ce moment difficile, humiliant

- **les femmes personnes âgées** en situation d'incontinence dont le besoin de protections peut représenter un coût important dans le maintien à domicile ou en EHPAD

- **les adolescentes au sein des collèges, des lycées et les jeunes femmes à l'université.** Les étudiantes seraient les plus concernées car elles doivent financer leur logement **et** leurs études.

Ce public relativement large **doit conduire** les publics et les industriels à réfléchir au prix des protections hygiéniques, produits **de première nécessité**. La baisse du taux de TVA (5,5%) actée en loi de finances pour 2016 est restée malheureusement **inaudible** en raison du prix relativement élevé de ces protections.

• La nécessité de conduire une expérimentation

L'Écosse a été le premier pays en 2018, et le seul actuellement, à avoir mis à disposition, notamment des collégiennes, des protections hygiéniques à la suite d'une expérience pilote. Cette expérimentation a permis une meilleure connaissance du profil des jeunes filles concernées, une meilleure appréhension des comportements et de connaître en amont le type de protection souhaité.

L'ADF se fait force de proposition et demande à ce que cette expérimentation soit conduite en France sans stigmatiser les jeunes filles concernées et dans des territoires spécifiques, notamment les quartiers en difficultés, les départements ruraux et zones de montagne, les Outre-Mer.

En termes d'actions, les Départements suggèrent en lien avec les publics identifiés plus haut :

- **que les banques alimentaires et les épiceries sociales et solidaires**, qui elles, assurent la confidentialité, **s'associent à la collecte** à titre gracieux des protections féminines

- **que les pouvoirs publics incitent les entreprises concernées** à faire des dons, notamment les produits non vendus en raison de l'évolution permanente dans la fabrication de ces produits

- **que les collèges soient lieux d'expérimentations**. Ces dernières permettront de savoir quel sera **le lieu** choisi par les collégiennes et le personnel de la vie scolaire pour leur déroulé. Certains Départements ont suggéré que l'endroit le plus approprié serait le bureau de la vie scolaire ou l'infirmerie.

Les protections à mettre à disposition seraient **les protections externes** qui sont utilisées notamment à l'âge du collège d'après le rapport ANSES intitulé « Sécurité des produits de protection intime » de juin 2018. La question est posée pour les risques liés au port de protections internes (tampon, coupe menstruelle),

Les opposants se référant au syndrome de choc toxique (SCT) qui est, certes rare, mais aux lourdes conséquences (risque de mettre en danger la fertilité de la femme).

Quant aux modalités de mise à disposition, sont mises en avant, la remise d'un **kit «menstruation»** à l'instar du **Pass'contraception ou du Sac'Ados** et **l'option bon/carte** pour protections, plutôt qu'une offre généreuse à disposition dans les toilettes des collèges, en vue d'éviter une surconsommation inadaptée.

Le dernier point et non le moindre, concerne **la nécessité de sensibiliser les élèves**. Quelle que soit la solution que retiendra Patricia Schillinger, **le besoin de sensibilisation, tant chez les filles que les garçons, est important**. A ce sujet, les Départements suggèrent que les principaux de collèges ouvrent un volet pédagogique et informent les collégiens tant sur les moyens de contraception que sur les règles. Il faut instruire selon eux **les jeunes générations de garçons afin de devenir « moins ricaneurs » sur l'ensemble de ces questions**.



L'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES
DANS LA COLLECTIVITÉ



Démocratie / vie citoyenne

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL : UN PRINCIPE DE PARITÉ

En mars 2015, le mode de scrutin paritaire issu de la loi du 17 mai 2013 s'est appliqué pour la première fois lors des élections départementales.

L'Assemblée départementale est composée de 38 conseillers départementaux élus au suffrage universel pour six ans, soit 19 femmes et 19 hommes.

La parité s'applique également au sein des vice-présidences, dont 4 reviennent à des femmes pour les thématiques relevant de l'éducation, jeunesse et enseignement supérieur, du social, de l'environnement et de la santé, des territoires numériques et de l'innovation. **L'exécutif drômois (la présidente et 9 vice-présidents) est paritaire, composé à 50% de femmes et d'hommes.**

38 CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

19 FEMMES

19 HOMMES

LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES : UN PRINCIPE DE PARITÉ ET UN SOUCI D'ÉGALITÉ

Le Département a mis en place depuis 3 années un Conseil départemental des jeunes (CDJ). Afin d'assurer la parité de cette instance de participation, les jeunes sont élus par binôme fille/garçon au sein des collèges.

En 2018/2019, 48 jeunes élus, 24 filles et 24 garçons, ont participé à l'élaboration de 5 projets sur le territoire.

Une de ses commissions a souhaité mettre en place un projet visant à lutter contre toutes les formes de discrimination et notamment **le sexisme**.

Les jeunes ont ainsi créé un jeu de plateau, le « **Clu-Ado** », permettant aux participants de comprendre les mécanismes de discrimination.

Ce jeu est mis à disposition des collèges et des structures jeunesse (Maisons des jeunes et de la culture, Maisons pour tous, Points informations jeunesse...) en 2019. Le service éducation jeunesse gère les mises à disposition et s'assure de la prise en main du jeu par les équipes pédagogiques et les animateurs.

Ressources humaines

Données chiffrées 2018

EFFECTIF DÉPARTEMENTAL DES AGENTS PAR SEXE

64,5 % de femmes
35,5 % d'hommes



FOCUS DANS LES MÉTIERS DÉPARTEMENTAUX

Agents de voirie



99 % d'hommes
1 % de femmes

Assistants sociaux éducatifs



93 % de femmes
7 % d'hommes

Ingénieurs



65 % d'hommes
35 % de femmes

Médecins



13 femmes soit **76 %** de femmes
4 hommes soit **24 %** d'hommes

Assistants familiaux



88 % de femmes / **12 %** d'hommes

Sur 2018, 11 assistants familiaux
de plus qu'en 2017, **6 hommes**
et **5 femmes**.

LES ACCUEILLANTS FAMILIAUX

Sans être employées du Département de la Drôme, ces familles disposent d'un agrément PA (personnes âgées) et PH (personnes handicapées) délivré par le Département. Sont ainsi agréés 75 femmes et 20 hommes (dont 9 couples). La Drôme compte 86 familles qui accueillent à leur domicile 140 personnes adultes (85 femmes et 55 hommes). Au sein de la population accueillie, 43 sont des personnes âgées (10 hommes et 33 femmes) et 97 sont des personnes handicapées (45 hommes et 52 femmes).

RÉPARTITION FEMMES HOMMES PAR FILIÈRE

Filière physique et sportive 50 % de femmes 3 femmes 3 hommes	Filière administrative 90 % de femmes 577 femmes 64 hommes	Filière animation 50 % de femmes 1 femme 1 homme
Filière médico-sociale 93 % de femmes 84 femmes 17 hommes	Filière médico-technique 80 % de femmes 35 femmes 9 hommes	Filière technique 30 % de femmes 276 femmes 650 hommes
Filière culture 83 % de femmes 84 femmes 17 hommes		

RÉPARTITION FEMMES/HOMMES PAR CADRE D'EMPLOI

Catégorie A   18 % d'hommes 82 % de femmes
Catégorie B   38 % d'hommes 62 % de femmes
Catégorie C   43 % d'hommes 57 % de femmes

EMPLOIS DE DIRECTION

DGS :

1 homme

DGA :

1 homme

3 femmes

DIRECTEURS

5 hommes

11 femmes

CHEFS DE SERVICE

23 hommes

37 femmes

RÉMUNÉRATION BRUTE

Salaire mensuel moyen des non titulaires

Féminin	Masculin	Moyenne
2366	2478	2422

Salaire mensuel moyen des titulaires

Féminin	Masculin	Moyenne
2670	2585	2628

Salaire mensuel moyen 2018*

Féminin	Masculin	Moyenne
2518	2532	2525

** calculé sur la moyenne par ETP des rémunérations brutes annuelles/12*

RECRUTEMENT

Statut	Féminin	Masculin	Total
Non titulaires	56	26	82
Titulaires	59	50	109
Total	115	76	191
% total	60%	40%	

TEMPS DE TRAVAIL

21 femmes
5 hommes



**Temps non
complet**

95 % de femmes
5 % d'hommes



Temps partiel

110 femmes
7 hommes



**Temps partiel
de droit**

CONGÉ PARENTAL ET PATERNITÉ EN 2018

La totalité des agents placés en congé parental sont **des femmes** (19 agents).
9 hommes ont pris un congé de paternité, soit **1,16% de l'effectif**.

POLITIQUE RH ÉGALITÉ FEMMES HOMMES DU DÉPARTEMENT

La collectivité respecte les obligations de mixité dans l'encadrement supérieur et veille à l'équilibre des temps de vie.

Le télétravail a augmenté de 2018 à 2019, portant à 260 le nombre de télétravailleurs, dont **85 % sont des femmes**.

Anticipant la loi sur la transformation de la fonction publique (article 46), la collectivité a cherché à répondre aux **besoins des mères qui souhaitent poursuivre l'allaitement** de leur enfant après leur retour à l'emploi en accordant des temps d'absence et en mettant à disposition des lieux adéquats.

En termes de recrutement, la collectivité temps à rééquilibrer la proportion hommes-femmes :

- en 2017, 76 % des personnes recrutées étaient des femmes et 24% des hommes,
- en 2018, ces taux sont de 60 % pour les femmes et 31% pour les hommes.

La collectivité veillera enfin à mettre en œuvre les orientations issues **la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique en matière d'égalité hommes-femmes**, et notamment celles figurant au titre V – Renforcer l'égalité professionnelle.



**L'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES
DANS LES POLITIQUES
PUBLIQUES DU DÉPARTEMENT**

**Actions de sensibilisation
dans les territoires**

Politique jeunesse

DES DÉBATS SUR L'ÉGALITÉ FILLE-GARÇON

Dans le cadre des actions éducatives sur la thématique de la **citoyenneté active** proposées aux collégiens par le Département, des actions relatives à l'égalité hommes - femmes sont toujours d'actualité :

- l'exposition-débat « **Égalité filles-garçons parlons-en** » a permis d'organiser dans les collèges des débats et des réflexions, à partir d'une exposition support. Les débats sont préparés et animés par des collégiens, préalablement formés à cet exercice. Mise en place pendant l'année scolaire 2018/2019, elle se poursuit en 2019-2020.
- dans le cadre de son soutien aux projets éducatifs à l'initiative des collèges, le Département a mis en place pour la thématique citoyenneté, des critères d'éligibilité tels que l'apprentissage du « **vivre ensemble** » et la **lutte contre les discriminations** sous toutes leurs formes.

VERS UNE RÉPARTITION ÉQUILIBRÉE DE L'ESPACE DE LA COUR DE RÉCRÉATION

Les jeunes du CDJ ont tous fait le constat **d'un manque de mixité dans la cour de récréation** avec, les garçons au centre, pour les jeux de ballon et les filles en périphérie.

Ils ont souhaité travailler sur l'organisation de cet espace. Les jeunes ont ainsi créé différents espaces : ludique, de détente et d'activités sportives pour **changer la géographie de la cour et favoriser la mixité**.

Les kits réalisés par les jeunes pour créer ces différents espaces pourront être testés durant l'année scolaire 2019/2020.

Leurs propositions d'organisation spatiale seront par ailleurs intégrées dans les prochains projets de réaménagement, en convergence avec les préconisations formulées par les collégiens ayant participé à l'action éducative « aménagement des espaces de vie collective par la participation et le numérique » **au cours de laquelle ils réfléchissent à leurs besoins dans un lieu de vie collective.**

C'est ainsi que ces échanges ont eu comme premiers résultats :

- de ne plus installer pour le moment de city-stades, principalement utilisés par les garçons,
- de délimiter une zone pour le football, pratique qui, dans certains collèges, occupe une place centrale exclusivement masculine.

ACTION 2019 : « LA PLACE DES FEMMES ET DES FILLES DANS L'ESPACE PUBLIC ».

Cette demi-journée s'est déroulée le 24 janvier 2019 aux Clévos à Etoile-sur-Rhône en partenariat avec la CAF et **Marie-Madeleine Koelsch, déléguée départementale aux droits des femmes**. Cette demi-journée, portée en interne par le pôle jeunesse a été articulée autour d'une intervention d'**Yves Raibaud, géographe des genres** à l'université de Bordeaux.

Elle a réuni une centaine de professionnels de la jeunesse, de la parentalité et de l'éducation populaire.

Politique sport

LE SOUTIEN AU SPORT FÉMININ

Le Département publie régulièrement, en partenariat avec la Direction départementale de la cohésion sociale de la Drôme et le Comité départemental olympique et sportif, la *Lettre de l'observatoire du sport drômois*.

La 3^e lettre, publiée en 2018, intitulée « **Sport et femmes** » expose dans son éditò que « *les femmes dans le sport défient les stéréotypes liés au genre, deviennent des exemples à suivre, des modèles d'émancipation... Mais des inégalités persistent à tous les niveaux : accès à la pratique sportive, place dans le haut niveau, ascension dans les postes à responsabilités et présence dans les médias* ». (voir en annexe p.26)

Le Département apporte son aide aux équipes des clubs évoluant au niveau national. Parmi les 36 équipes soutenues, 12 sont des équipes féminines : handball, volley-ball, rugby, sport boules, tennis, triathlon, squash.

Le Département a fait le **choix d'attribuer le même niveau d'aide financière aux clubs féminins et masculins**. La seule équipe évoluant **au plus haut niveau national** en sport collectif dans la Drôme est une **équipe féminine**, le Bourg de Péage Drôme Handball, en Ligue féminine de handball.

LES MEILLEURS ESPOIRS DU SPORT DRÔMOIS AU SEIN DU « CLUB DRÔME » SONT DES FEMMES

En 2019, c'est une femme qui représente la catégorie « Olympique » et les 5 représentants de la catégorie « Élite » sont des représentantes.

On y compte également 14 filles et 12 garçons de 16 à 30 ans dans les disciplines suivantes : natation, athlétisme, cyclisme, escrime, escalade, triathlon, VTT, squash, course d'orientation, biathlon, nage avec palmes.



Politique insertion

Depuis de nombreuses années, le Département soutient dans le cadre du Plan départemental d'insertion (PDI), les associations œuvrant dans cette politique territoriale.



MOSAÏC (SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX)

En 2019, le Département finance une action portée par cette structure, l'action collective « Développement de compétences vers l'emploi » relevant de l'axe « Renforcer les opportunités d'accès à l'emploi pour les publics en insertion » du Plan départemental d'insertion vers l'emploi 2019-2022. Cette action financée à hauteur de 30 000 € pour 30 bénéficiaires du RSA s'adresse à **un public essentiellement féminin très éloigné de l'emploi**. Elle a pour objectif de lui faire découvrir le monde de l'entreprise, de sortir de l'isolement et de travailler la confiance en soi, pour engager des démarches d'insertion professionnelle, découvrir les opportunités d'emploi du territoire ; en visitant les entreprises locales, acquérir des savoir-être et savoir-faire en utilisant une pluralité de supports et moyens. L'action couvre le territoire du bassin du Tricastin, des communes de l'intercommunalité et des villes environnantes dont Pierrelatte.

MÉTIER AU FEMININ (ATOUT TRICASTIN)

Le Département, dans le cadre de son PDI 2019-2022 s'est aussi engagé aux cotés de l'association Atout Tricastin. Elle assure le portage depuis début 2019 d'un projet intitulé « **Métiers au féminin** ». Ce projet concerne plusieurs secteurs d'activités en difficulté de recrutement. Il devrait être déployé à compter du 1er octobre 2019 sur le territoire du Tricastin. Il s'agit de **sensibiliser des femmes** en recherche d'emploi ou en démarche d'insertion **à des métiers habituellement « dédiés » aux hommes**. Cette action devrait concerner une trentaine de bénéficiaires d'ici début 2020 avec un objectif de placement à l'emploi de 80 %.

Ce projet se décompose en 3 phases :

- organisation d'une journée d'information sur les métiers,
- mise en place d'une session de remise à niveau pendant 3 mois,
- intégration d'une formation qualifiante d'une durée de 6 mois.

Politique culture

Dans le cadre de recrutement de directeur à la tête de certains équipements culturels (comme pour les Centres dramatique nationaux), une attention est portée au **respect de la parité dans la présélection des candidats**.

Selon les conventions multi-partenariats, une mention concerne le respect des objectifs de parité en cohérence avec la spécificité de chaque structure.

Pour la saison 2018/2019, dans le cadre des classes culturelles numériques pilotées par lux Scène nationale de Valence et financées par le Conseil départemental (40 000 €/an) et la Drac Auvergne-Rhône-Alpes, en collaboration avec le Rectorat de Grenoble, 4 artistes ont été accueillis en résidence, **2 femmes et 2 hommes** : Delphine Perret, Aurore Valade, Gaëtan Dorémus, Lionel Le Néouanic.

4 ARTISTES ACCUEILLIS EN RÉSIDENCE

2 FEMMES
2 HOMMES

Lionel Le Néouanic



Aurore Valade



Delphine Perret



Gaëtan Dorémus



Politique numérique

Le Département est partenaire des initiatives locales favorisant l'égalité filles/garçons et femmes/hommes.

FILLES ! GARÇONS ! #NUMÉRIQUE

Cet événement initié par le CMQ (Centre des métiers et des qualifications), proposé à des collégiens de 4^e, a pour objectif de faire découvrir les métiers du numérique exercés par des femmes.

Il s'est clôturé par la restitution d'un rapport d'étonnement à destination de l'ensemble des collégiens et des entreprises du secteur.

Le Département de la Drôme s'est engagé à hauteur de **2 000 €** sur un budget global de 14 400 € soit 14% du projet. Autres partenaires : le Rectorat, l'association Elles Bougent, la MEEF (Maison de l'emploi, de l'entreprise et de la formation), la French Tech in The Alps et l'ESISAR (École nationale supérieure en systèmes avancés et réseaux)

ÉCOLE DE CODAGE DU MOULIN DIGITAL

En septembre 2018, le Département s'est engagé à hauteur de 16 000 € en investissement et 10 000 € pour les dépenses de fonctionnement de l'école, au titre de l'installation de l'ouverture de la section industrielle.

Pour les 2 promotions du Campus Numérique in the Alps, la part des femmes a représenté **12,5%** de l'effectif de la première promotion et **27%** de la seconde, soit une progression, de 25 points, permettant que les femmes constituent dans cette promotion, **un peu plus d'un quart de l'effectif**.



Politique PMI et santé

Les centres de planification et d'éducation

familiale (CPEF) départementaux œuvrent dans le champ de la **prévention et de l'accompagnement des violences**, en vue de promouvoir des rapports humains plus égaux. Une attention toute particulière est par conséquent portée à la prévention des violences relationnelles, des **violences faites aux femmes et des violences familiales et sexistes** dans l'ensemble des actions déployées sur le territoire drômois. L'expertise des CPEF dans ce domaine les conduit à soutenir aussi d'autres structures ou intervenants dans l'élaboration de leurs projets sur ces thématiques ou dans la conduite de leurs actions.

LES ACTIONS DES CPEF PRENNENT LA FORME D'ACTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES.

AU PLAN INDIVIDUEL

Sont proposées des consultations médicales, des entretiens avec la conseillère conjugale et familiale, des échanges avec la secrétaire. L'ensemble de ces activités participent **au dépistage des violences**. Un accompagnement psychologique peut être proposé aux personnes ou aux couples. (voir en annexe p.30)

AU PLAN COLLECTIF

Les actions prennent la forme d'animations, avec le public scolaire comme le public en insertion. En 2017/2018, l'ensemble des CPEF du Département ont réalisé **532 séances d'actions collectives** qui ont permis de toucher **8216 personnes**.

LES ACTIONS COLLECTIVES EN MILIEU SCOLAIRE

Ces interventions d'une heure trente à deux heures concernent **les collégiens à partir de la 4^e et les lycéens**. Elles se déroulent la plupart du temps dans les établissements scolaires mais peuvent aussi se dérouler dans les locaux du CPEF. Pendant l'année scolaire 2017/2018, les CPEF de Valence et de Valence-Couronne ont conduit **122 interventions**, d'octobre à juin, dans les 13 établissements qui les ont sollicité sur leur territoire.

L'égalité femme/homme est abordée au cours de ces interventions. Elle s'inscrit dans les objectifs de travail définis pour la conduite des animations d'éducation à la sexualité et à la vie affective. Ainsi, par exemple, pour le lycée Victor Hugo à Valence, ils se déclinaient comme suit :

• objectifs généraux :

- promouvoir la santé par les élèves eux-mêmes,
- promouvoir des comportements et attitudes responsables en lien avec la sexualité et la vie affective chez les jeunes de 15 à 19 ans.

• objectifs spécifiques :

- faciliter l'accès à l'information sur la sexualité et la vie affective, faire percevoir aux jeunes qu'ils peuvent parler de sexualité entre eux et avec des adultes de confiance, améliorer l'accès à la contraception, **limiter les risques liés à la sexualité** (grossesse non désirées, IVG, IST, violences sexuelles),
- favoriser la proximité départementale auprès des jeunes : promouvoir la consultation des CPEF et du Centre Santé Jeunes, favoriser le repérage des lieux ressources existants.

• **objectifs opérationnels :**

- mettre en place des rencontres, co-animées par l'infirmière de l'établissement le centre de santé jeunes et le CPEF de Valence,
- favoriser l'expression libre et l'échange de points de vue entre les jeunes,
- **promouvoir les notions de respect mutuel, base de prévention des violences sexistes,**
- mettre à disposition des moyens de contraception en démonstration,
- apporter des informations sur la contraception en général, remise de documentation « Ma première consultation gynécologique », sur la prévention des IST et le dépistage,
- distribuer des flyers du Centre Santé Jeunes (CSJ), des CPEF, du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), et du Centre gratuit d'information de dépistage et de diagnostic (CEGIDD), des préservatifs.

POURQUOI DES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE À PARTIR DU MILIEU DU COLLÈGE ?

Les professionnels du Département, comme ceux œuvrant auprès des jeunes observent depuis de nombreuses années, **la nécessité pour les jeunes d'avoir à se rendre physiquement une première fois dans des lieux ressources en santé, dont la santé sexuelle**, pour faciliter une demande de rendez-vous dans le futur, de manière autonome. Les interventions visent à provoquer un échange respectueux et constructif. Elles visent aussi à créer une dynamique de prise de conscience de prendre soin de soi, donc de l'autre. Les supports utilisés en séance favorisent **le questionnement des représentations, des idées reçues. Ils apportent surtout les repères nécessaires et indispensables à la construction de la pensée des jeunes dans le registre de la sexualité.**



LES ACTIONS COLLECTIVES HORS MILIEU SCOLAIRE

En 2017/2018, **21** interventions ont été conduites à Valence et **1** à Romans. Les équipes sont intervenues au total auprès de 4 établissements spécialisés et pour des interventions ciblées.

STRUCTURES	PUBLIC	DURÉE DES INTERVENTIONS	LIEUX
IME de Valbriand	Jeunes	4 interventions de 1 h 30 (6 h)	CPEF Méliès et IME
Journée SIDA du 1 ^{er} décembre	Étudiants	1 intervention de 3 h (3 h)	Théâtre de Valence
Maison des adolescents	Adolescents	10 permanences de 3 h (30 h)	MDA
CHRS Restos du Cœur	Femmes en insertion	1 animation de 2 h (2 h)	CPEF Méliès
CHRS L'Olivier	Femmes en insertion	1 séance de 2 h (2 h)	CPEF Méliès
Animation salle d'attente avec la diététicienne	Femmes venant consultations de CPEF	2 animations de 3 h (6 h)	CPEF Méliès et Portes-lès-Valence
SEXO FORUM	Lycéens	1 intervention de 2 h (2 h)	Romans
Formation Adultes relais	Professionnels	2 interventions de 3 h (6 h)	Centre Santé Jeunes

La participation du Département aux dispositifs en faveur des femmes victimes de violences conjugales

Outre le soutien quotidien de ses professionnels médico-sociaux pour accompagner les femmes victimes de violences conjugales, le Département finance ou est associé à divers dispositifs destinés spécifiquement aux victimes de violences conjugales :

Le Département contribue au financement :

- des accueillants sociaux en gendarmerie, action portée par le Centre d'information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) à raison de 40 000 € par an,
- de l'accompagnement des femmes victimes, en accordant 6 000 € par an à REMAID (Réconfort, Écoute, Médiation, Aide, Information sur les Droits)
- de la médiation familiale, portée par l'AEMF (Accueil, Écoute, Médiation Familiale) à hauteur de 15 000 € par an pour améliorer les relations au sein du couple et prévenir les violences.

Depuis 2018, le Département finance 2 postes d'intervenant social de gendarmerie, porté par le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).

Il s'agit de **faciliter la prise en charge par les services sociaux de situations connues par les forces de l'ordre lors d'interventions à domicile**, pour lesquelles une intervention sociale paraît utile, mais ne serait pas nécessairement sollicitée par la victime.

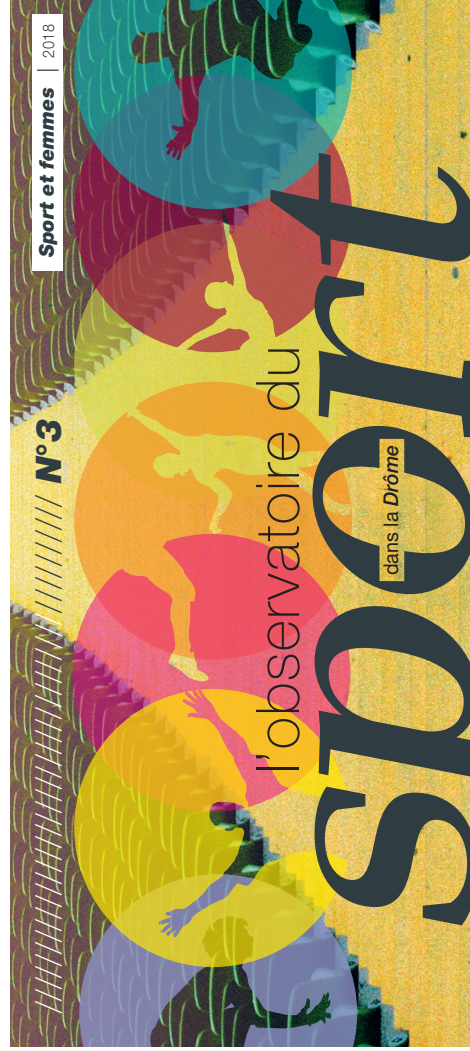
Les centres médico-sociaux (CMS) sont également amenés à accompagner dans leurs démarches des femmes rencontrant des difficultés.

Le Département met en place des lieux de paroles et d'orientation pour les femmes victimes de violences dans les Centres de planification et d'éducation familiale, comme vu précédemment. Les CMS et les CPEF (centres de planification et d'éducation familiale) accueillent beaucoup de

femmes très fragilisées sur le plan social et familial. Les entretiens sociaux ou médico-sociaux permettent l'instauration d'une relation de confiance qui favorise l'expression des personnes victimes de violence.

Les prises en charge génèrent une forte mobilisation de l'équipe. Elles impliquent une coordination des différents acteurs, une écoute privilégiée des victimes, la recherche de solutions de répit et des accompagnements physiques dans des structures.

ANNEXES



N°3

Sport et femmes | 2018

l'observatoire du sport dans la Drôme

Le sport a le pouvoir de transcender les frontières de l'ethnicité, de la religion, de la nationalité et du sexe.

Les femmes dans le sport défient les stéréotypes liés au genre, deviennent des exemples à suivre, des modèles d'émancipation... mais des inégalités persistent à tous les niveaux : accès à la pratique sportive, place dans le haut niveau, ascension dans les postes à responsabilités et présence dans les médias.

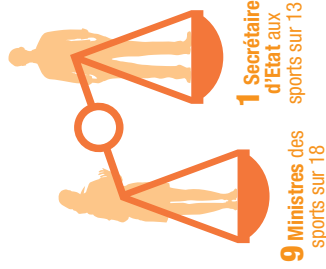
La question de la féminisation de la pratique sportive est un sujet en plein essor depuis une dizaine d'années et il poursuit son développement tant au niveau de la pratique que de sa promotion grâce aux démarches du CNOSEF, du Ministère des sports, des Fédérations...

Les lieux de pratiques, quant à eux, resteront des terrains de combat permanents pour chaque femme.

Sport et femmes

1 Gouvernance

A Représentations du rôle des femmes au cours de la 1^{re} République dans l'organisation du sport en France



Au sein des Fédérations Olympiques :

1 SEULE FEMME PRÉSIDENTE

Les femmes s'impliquent plus dans les territoires

	Présidente	Secrétaire générale	Trésorière	% moyen global
Fédérations (hors fédérations sportives)	11 %	25.6 %	29.3 %	22 %
Comités Drômois	24.3 %	39.5 %	47.4 %	37.1 %
Clubs	24.2 %	50.4 %	36.7 %	37.1 %

B TOP 5

DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES gouvernées par des femmes en Drôme

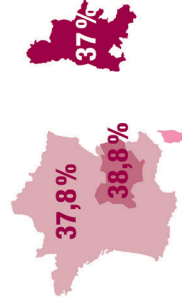


Sport et femmes

2

Les licenciées

A Pourcentage du nombre de licenciées



DES SPORTS ayant le plus de licenciées

B TOP 5



C Les licenciées - 18 ans dans la Drôme



18% DES FEMMES LICENCIÉES ont moins de 18 ans

D TOP 5

DES CLUBS ayant le + de licenciées féminines en Drôme

-18 ans Hors sports scolaires



	Gymnastique	Twirling Bâton	Danse	Volley Ball	Basket Ball
	70.3 %	66.7 %	58.2 %	36 %	32.7 %

3

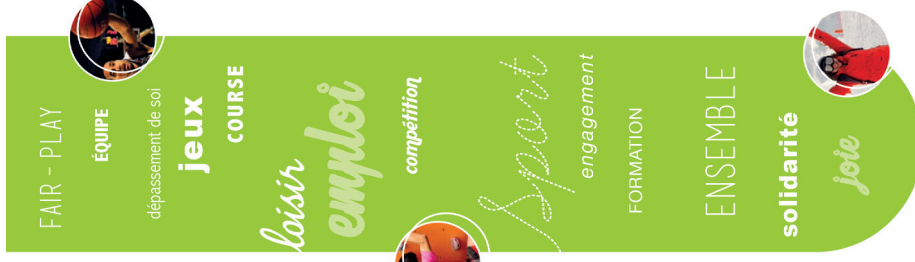
La professionnalisation féminine au sein des Comités sportifs



1/3 DES SALARIÉS DANS LES COMITÉS DRÔMOIS sont des femmes

LES MISSIONS

Administratif.	45.8 %
(secrétariat, comptabilité)	
Sportif /développement	20.9 %
Communication	8.3 %
Polyvalence	25 %
(sur toutes les missions)	



Sport et femmes

4 Technique

A Les femmes entraîneures en France

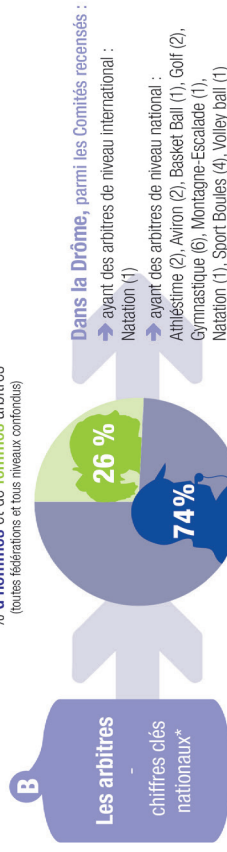
Directrices Techniques Nationales
13.4 %
(9/67)

Femmes Entraîneures Nationales
12 %
(41/341)

Conseillères Techniques Régionales
12.5 %
en Auvergne-Rhône-Alpes

32 % DES ÉDUCATEURS SPORTIFS
sont des femmes en France

% d'hommes et de femmes arbitres
(toutes fédérations et tous niveaux confondus)



5 Sport de haut niveau

A Part des Sportives de haut niveau en 2012/2013

France
36,3 %

Auvergne / Rhône-Alpes
38,5 %

Drôme
38,6 %

« Club Drôme »
40 %

La Drôme,

c'est **35** sportives de haut niveau issues de **19** sports. Le **Volley ball** est le sport qui compte le plus de sportives de haut niveau inscrites sur liste ministérielle

2 équipes de sports collectifs sur 7 évoluant en division nationale élite* sont féminines :

Bourg de Péage Drôme Handball
Volley ball romanais

** au moins équivalent aux 3 meilleurs niveaux français

Sport et femmes

6 Sport, femmes et presse

Le poids des retransmissions sportives féminines (source CSA 2017) représentent entre 16 et 20 % du volume global

Dans la Drôme :

Enquête réalisée du 1^{er} avril au 31 mai 2018, par le recensement du nombre d'articles et de photos faisant référence au sport féminin d'ordres sur le nombre d'articles et de photos de sport total auprès de la presse écrite locale : *Le Dauphiné Libéré*, *La Tribune*, *Drôme Hebdo*, *le Peuple libre* et *l'Impartial*.

Le SPORT Féminin

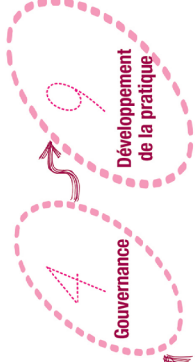
c'est dans la presse écrite :
1/4 des articles et photos de presse sportive
autour de 31 sports abordés

La place réservée en particulier dans la presse au handball féminin est dû à la participation du Bourg de Péage Drôme Handball en LFHB, le plus haut niveau français.

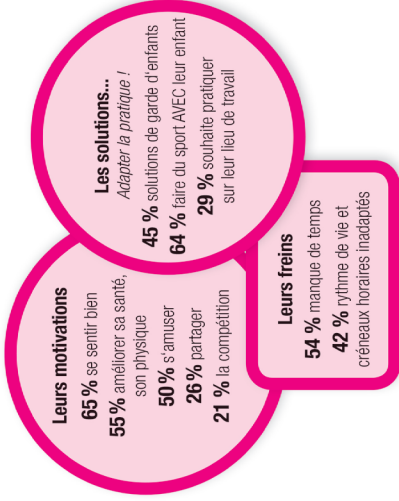


7 Les projets sport et femmes dans la Drôme

Sur les **38** comités recensés,
13 ont réalisés des actions
spécifiques en faveur
du sport féminin



8 Sport et femmes ?



Sources :
* Chiffres CSA du trimestre 2017
** Enquête 2017 de l'Association Française du Corps Athlétique (AFCAM)
collaboré © Privaboy

Affichage dans la salle d'attente du Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF)



LA COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE D'INTERVENANTES DE CPEF (EXEMPLE)

Pour le Département de la Drôme

- médecin – CPEF de Portes les Valence
- sage-femme de PMI – CPEF Méliès
- conseillère conjugale et familiale – CPEF de Méliès et de Portes les Valence
- secrétaire – CPEF de Méliès

Pour l'Hôpital de Valence

- 2 conseillères conjugales et familiales
- sage-femme
- médecin – CEGIDD de l'Hôpital
- infirmière – CEGIDD de l'Hôpital

MISE EN PLACE DE L'AFFICHAGE SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

En 2017, nous avons réalisé un affichage sur les violences conjugales dans le cadre de la journée nationale de lutte contre les violences faites aux femmes, au CPEF de Valence.

Cet affichage a été construit et exposé dans notre salle d'attente de Méliès.

Il a été répertorié dans les manifestations prévues à Valence lors de cette journée. Le but de cet affichage était de faire réfléchir les personnes à ce qu'elles vivent et, pourquoi pas, les inviter à en échanger avec les professionnels présents.



QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

- Créer un temps fort autour de la journée de la femme
- Libérer la parole – oser en parler
- Aider à la prise de conscience
- Mieux les identifier – savoir à qui en parler – avoir des repères, normal/pas normal.
- Provoquer une réflexion

Publics ciblés : tous sans distinction de sexe, d'âge

QUELLES INFORMATIONS ?

- Où aller et comment faire pour porter plainte et trouver les lieux ressources
- Définition des violences conjugales, verbales, économiques, sexuelles, physiques, psychologiques
- Différences entre conflit et violences conjugales
- Le viol conjugal
- Les différentes lois
- Le cycle de la violence (schéma)
- L'impact sur les enfants

QUELQUES PHRASES PERCUTANTES PRÉSENTÉES DANS DES BULLES

Je dois avoir des relations sexuelles...

Il ou elle m'insulte

Je ne fais rien de bien...

Je ne vois plus personne..

J'ai plus d'ami

Je vois moins ma famille

Je suis sous son contrôle et sa surveillance.

Il ou elle ne supporte pas que je vois d'autres personnes... Il ou elle surveille mes SMS

Je ne peux rien acheter sans lui. Il décide de tout et même de mes vêtements

Il ou elle a toujours raison et moi j'ai toujours tort

ET LES ENFANTS DANS TOUT ÇA ?

Ils sont petits... ils ne comprennent pas ?

Ils ne voient pas ?

Quels adultes vont-ils devenir ?

J'ose pas en parler... A qui le dire ? Sans être jugé(e) ?

CONCEPTION DE L'AFFICHAGE EN SALLE D'ATTENTE SUR LES TROIS MURS :

Sur chaque mur, on répète le schéma du cycle de violence :

- 1 mur d'affiches
- 1 mur de bulles de conversation
- 1 mur de repères ; coin lecture/informations : les définitions, les lois, les lieux ressources, **le 3919**

Les 10 mots ou expressions de l'égalité

BROPROPRIATING

Contraction de « bro » (pote) et « appropriation » et désigne la tendance qu'ont certains hommes à reprendre les idées et propos émis par une femme pour se les approprier. Cette attitude n'est pas toujours consciente mais reste très fréquente surtout au travail.

CULTURE DU VIOL

Désigne la tendance à minimiser un viol ou à tenter de l'expliquer.

ÉGALITÉ

Principe constitutionnel selon lequel chaque individu est investi des mêmes droits et des mêmes obligations. Elle n'implique pas que les femmes et les hommes soient identiques mais qu'ils aient des possibilités égales.

« Il s'agit d'un droit fondamental pour tous et toutes qui constitue une valeur capitale pour la démocratie. Afin d'être pleinement accompli, ce droit ne doit pas être seulement reconnu mais il doit être effectivement exercé et concerner tous les aspects de la vie : politique, économique, sociale et culturelle. » (Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale)
Distinction existante entre égalité formelle et égalité réelle.

FÉMINISME

Mouvement social qui milite en faveur de l'amélioration et de l'extension du rôle et des droits des femmes dans la société.

MACHISME

Attitude considérant que les hommes sont supérieurs aux femmes. Le seul fait d'être un individu masculin leur confère une supériorité sur les femmes.

MANSLAMMING

Attitude des hommes qui bousculent les femmes sur la voie publique (métro, trottoir), volontairement ou non.

MANPLAINING

De *man* (homme) et *explaining* (expliquer), lorsqu'un homme entreprend d'expliquer à une femme, avec condescendance, des choses évidentes qu'elle sait déjà.

PARITÉ

Représentation à nombre égal des femmes et des hommes à différents niveaux de la vie sociale, professionnelle, politique.

SEXISME

Comportement de discrimination qui vise les femmes en tant que femmes. Par exemple : le fait de tenir les femmes à l'écart de certains lieux (pouvoir, décision...), les injures sexistes, les blagues sexistes. Le sexisme associe au fait d'être femme des caractéristiques et des rôles stéréotypés, généralement dévalorisants. Le sexisme en général est une attitude discriminatoire envers le « sexe opposé ».

STÉRÉOTYPES

Croyances partagées, et très souvent négatives à propos des caractéristiques, compétences et comportements de groupes d'individus. Les stéréotypes filtrent notre perception de la réalité en nous amenant à croire que l'appartenance à un groupe (sexe, nationalité, couleur de peau, professions, pratiques alimentaires, vestimentaires, lieu d'habitation....) réduit les individus aux caractéristiques de ces groupes.

Édité par :

Département de la Drôme
Hôtel du Département
26 avenue du Président Herriot
26026 Valence Cedex 9

Réalisation :

Communication interne

Photos :

Claire Matras, Francis Rey,
Lise Gaudaire, DR

Maquette :

Longisland.fr

Impression :

Service reprographie du Département,
imprimé sur papier contenant du bois
issu de forêts durablement gérées

Édition 2019



- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
26 avenue du président Herriot
26026 Valence Cedex 9
Téléphone : 04.75.79.26.26

ladrome.fr

 la Drôme, le Département

 @La_drome